Empire Vie CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 10 février 2018 **Nº 2018-06**
CATÉGORIE : ASSURANCE
À : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux
OBJET : **Annonce relative aux primes et aux valeurs de Solution 100 hybride pour 2018**

Chaque année, en janvier, nous déterminons la fourchette de taux d'intérêt pour établir les primes de la protection Solution 100 hybride selon la Table des primes applicable. Nous calculons la fourchette de taux d'intérêt à partir de la moyenne sur six mois du taux d'intérêt mensuel du rendement des obligations de référence à long terme du gouvernement du Canada (série V122544) publié par la Banque du Canada. Nous appliquons tout changement de prime au prochain anniversaire de la protection Solution 100 hybride à compter du 1er avril 2018. Nous enverrons une lettre à chaque titulaire de police concerné pour l'informer de la nouvelle fourchette de taux d'intérêt et de son incidence sur les primes.

Les primes diminuent cette année : la fourchette de taux d'intérêt sera augmentée à celle de 2,00 % à 2,99 %.

L'Empire Vie peut rajuster les valeurs de rachat et/ou les valeurs libérées de Solution 100 hybride à tout anniversaire de protection en fonction de ses prévisions, sous réserve des limites garanties établies dans la police.

Nous n'apportons aucun changement aux valeurs de rachat et/ou aux valeurs libérées actuelles de Solution 100 hybride cette année.

Compétence

Steve MacCharles, vice-président et actuaire des produits

MD Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.